

Musée Classé des Beaux-Arts et d'Archéologie - Réaffectation de participations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 24 mai et 4 octobre 1993, le Conseil Municipal adoptait les programmes d'activités du Musée Classé au titre de l'année 1993.

L'ensemble des manifestations proposées faisait apparaître au plan financier le concours de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la participation d'un certain nombre d'autres musées municipaux ayant accepté de coproduire des expositions avec celui de Besançon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser en recettes la participation des villes sièges desdits musées et de réaffecter ces sommes en dépenses sur le budget du Musée.

Il s'agit de :

- la Ville de Roanne pour l'exposition «Le sculpteur et le céramiste - Voisin-Delacroix/Dalpeyrat» qui a participé à hauteur de 10 000 F,

- la Ville de Belfort pour l'exposition «Nos Petites Amériques» qui a participé à hauteur de 30 000 F,

- la Ville de Lons-le-Saunier pour l'exposition «Nos Petites Amériques» qui a participé à hauteur de 30 000 F,

- la Ville d'Orléans pour l'exposition «Le carnyx et la lyre» qui a participé à hauteur de 100 000 F,

- la Ville d'Evreux pour l'exposition «Le carnyx et la lyre» qui a participé à hauteur de 100 000 F.

La totalité de ces participations représente une somme de 270 000 F que la Commission Action Culturelle propose au Conseil Municipal :

- d'encaisser en recettes au chapitre 945.23 / article 7375 (participation d'autres communes) / code service 52010,

- de réaffecter en dépenses au même chapitre / même code service / article 609 (fournitures diverses) pour 70 000 F et article 662 (frais d'impression et de reliure) pour 200 000 F,

- d'inscrire, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.